

Mot du Maire

Chers Pinois, Chers Pinoises,

Au vu du contexte sanitaire actuel et de son impact sur l'économie, l'équipe municipale fait en sorte de maintenir le lien avec les acteurs locaux.

Nos commerces et nos entreprises locales sont toujours là pour vous recevoir et vous satisfaire. Ils sont les maillons essentiels du dynamisme de notre commune rurale.

J'en profite pour vous dire que le site Internet de la commune sera bientôt mis en ligne et que dans ce cadre un annuaire des entreprises est en cours de réalisation. Le but étant de réaliser un état des lieux de l'économie locale, d'identifier les structures et les services pour tous les citoyens de la commune et alentours. La liste des entreprises dont nous disposons n'étant pas exhaustive, les professionnels souhaitant une visibilité sur le site Internet peuvent se manifester auprès des services de la mairie.

La municipalité est actuellement en recherche active d'un nouveau restaurateur et commence son travail de communication.

Pour finir, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui rejoignent notre commune et ceux qui me sollicitent pour s'y installer. La commune disposant aujourd'hui d'un lot à bâtir, pourra proposer deux autres lots au cours de l'année en attendant le projet d'un nouveau lotissement au sud du territoire prévu à l'horizon 2024/2025.

Maxime Poupart

HELLO♥
Fevrier

L'État Civil 2021 - P2



État civil 2021

NAISSANCES

(13 naissances au total)



7 février	Lucas L'HOSTIS
27 février	Louise SUTTON
14 avril	Lomée DUMITREAN
27 avril	Briséis HEÏSSAT DOURLET
10 octobre	Elio DURET
17 novembre	Malo LEROUEIL
22 novembre	Alice BENOIT
2 décembre	Louna HAUBOIS
26 décembre	Capucine ALLARD

MARIAGES



14 juillet	Ketty MOSSET & Olivier HAMON
7 août	Marie-Sarah VAILLAND & Olivier ROCHAIS
14 août	Sandrine HAMONEAU & Samuel BOUBLIN

DÉCÈS



10 janvier	Michel GILLERON - 78 ans
20 janvier	Maurice JOUAULT - 94 ans
25 avril	Angélique CADOT épouse FROTTÉ - 94 ans
3 mai	Adeline GASNIER - 35 ans
21 octobre	Cédric BROUSSEAU - 50 ans
21 octobre	Laurent LETERTRE - 36 ans
20 novembre	Madeleine CEREAU veuve LEMAÎTRE - 85 ans

En 2021, il y a eu 5 décès hors commune (domicilié à Le Pin et décédé à l'extérieur ou ayant résidé sur la commune pendant plusieurs années) et 2 décès sur la commune.

Seuls les événements pour lesquels les intéressés et les familles ne se sont pas opposés, sont publiés.

Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois suivant vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour l'inscription à des concours ou examens (conduite accompagnée par exemple).

Elle facilite votre inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Par la suite, vous obtiendrez un certificat de participation qui remplacera l'attestation de recensement. Pour se faire recenser, rendez-vous en mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents.

Recensement citoyen obligatoire



Recensement des entreprises sur la commune

La commune travaille depuis quelques mois sur la création de son site Internet.

Un onglet « vie économique » recensera les acteurs économiques situés sur la commune.

Si vous souhaitez que votre entreprise et/ou commerce figure sur notre site Internet, il conviendra de vous rapprocher des services de la mairie.



CONTACTER LA MAIRIE ET LA POSTE

- 11, Rue du Sapin 44540 LE PIN
- mairielepin@orange.fr
- 02 40 97 02 54
- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 9h – 12h
- Mercredis semaines paires de : 9h – 12h
- Samedis semaines impaires de : 9h – 12h
- Commune LE PIN - Facebook

Relevé de décisions

Conseil Municipal du 21 janvier 2022

REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

La commune a engagé depuis quelque temps une procédure de reprise des concessions cimetières qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle.

Au terme de ces constatations, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les 16 concessions répertoriées.

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES POUR LA RESTAURATION DE REGISTRES ANCIENS 2022

Le Conseil Municipal décide de faire restaurer 2 registres anciens auprès de l'ATELIER DU PATRIMOINE à BORDEAUX pour un montant s'élevant à 1 246,53 € HT soit 1 495,85 € TTC et d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès des Archives Départementales.

CREATION D'EMPLOIS

Dans le cadre des avancements de grade pour l'année 2022 dont deux agents sont éligibles, le Conseil Municipal décide de créer à compter du **1^{er} janvier 2022** un emploi d'un **d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet** et de créer à compter du **1^{er} avril 2022** un **emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet**.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles pour congés ou autres arrêts maladie, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels de droit public.

Élections 2022

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Deux scrutins vont se dérouler cette année : les élections présidentielles au mois d'avril (le 1^{er} tour, dimanche 10 avril et le 2nd tour, dimanche 24 avril) et les élections législatives en juin (le 1^{er} tour, dimanche 12 juin et le 2nd tour, dimanche 19 juin).

En raison de la refonte électorale, chaque électeur recevra une nouvelle carte d'électeur dans les semaines précédant les élections présidentielles. Si vous venez d'emménager sur la commune, il est nécessaire de s'inscrire à l'accueil de la mairie afin de pouvoir voter. Si vous avez changé d'adresse sur la commune, vous êtes invités à communiquer votre nouvelle adresse postale en mairie, en fournissant un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Qui peut voter ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Pour pouvoir voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (si les formalités de recensement ont été accomplies). En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire et avant les dates limites pour participer aux scrutins 2022* !

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie muni des pièces justificatives.
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces justificatives.
- Soit par internet, via le site gouvernemental : **service-public.fr**, à l'aide de vos identifiants France Connect.

Documents à fournir :

- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité sécurisée ou passeport).
- Justificatif de domicile de moins de trois mois.



* Dates limites d'inscription sur les listes électorales en 2022 :
Au plus tard **vendredi 4 mars 2022** pour participer aux élections présidentielles
Au plus tard **vendredi 6 juin 2022** pour participer aux élections législatives

Gestion des déchets : évolution des tarifs en 2022

Les tarifs liés à la gestion des déchets évoluent en 2022. Ils n'avaient pas changé depuis 2016, année de la mise en place de la redevance incitative.

La redevance incitative finance l'ensemble des coûts de collecte et de traitement des déchets sur le territoire pour les particuliers et les professionnels : les ordures ménagères, les emballages, le papier, le verre et tous les apports en déchèterie. Le service rendu comprend aussi la prévention des déchets et les actions autour du tri, du compostage...

Pourquoi une évolution des tarifs ?

Plus de 85 % des déchets collectés sur le territoire sont valorisés grâce aux efforts de chacun. Mais les taxes de l'État ainsi que les tonnages collectés ne cessent d'augmenter et génèrent des coûts supplémentaires. Afin de retrouver un équilibre financier, les tarifs liés à la gestion des déchets évoluent pour les particuliers comme les professionnels.

La hausse des dépenses pour la COMPA s'explique principalement par :

- L'importante hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) mise en place par l'État afin de limiter l'enfouissement et inciter au recyclage :

Elle s'applique sur les tonnages d'ordures ménagères incinérées et sur les tonnages enfouis (déchets « tout venant » des déchèteries, non valorisables).

La TGAP pour la COMPA en 2020 était de 126 687 €. En 2025, elle sera de 490 435 € à tonnages constants (5 200 tonnes enfouies, 7 190 tonnes incinérées), soit 287 % d'augmentation.

- L'augmentation des tonnages collectés :

La collecte des ordures ménagères est à la baisse mais les autres déchets produits par les foyers sur le territoire augmentent : de 476 kg de déchets produits par habitant et par an en 2016, on est passé à 517 en 2020.

Les apports en déchèteries ont fortement augmenté et représentent depuis plusieurs années la part la plus importante des tonnages (voir chiffres clés).

Conclusion : Les coûts de collecte et de traitement de tous ces déchets sont en hausse, les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Le budget est en déséquilibre.

Pour éviter d'endetter les générations futures et conserver la qualité du service rendu, il faut donc rétablir un juste prix.

Des exemples concrets

- Vous disposez d'un bac ordures ménagères et êtes collecté en porte à porte :

Un foyer d'une à deux personnes ayant un bac de 80 litres paiera 144 € par an pour 12 levées, contre 125 € en 2021, soit 1,6 € de plus par mois. Au-delà de 12 levées par an, chaque présentation du bac sera facturée 5 €.

- Vous ne disposez pas de bac et amenez vos déchets dans des conteneurs enterrés :

Un foyer de trois à quatre personnes collecté en conteneur enterré paiera 200 € par an et pourra ouvrir 80 fois la trappe du conteneur enterré Ordures ménagères. Au-delà de 80 utilisations, chaque ouverture supplémentaire sera facturée 1,5 €.

La facture que vous recevrez en janvier concerne la collecte du second semestre 2021. Cette facture ne sera pas concernée par les nouveaux tarifs. **Les tarifs s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2022. Ils apparaîtront donc sur la facture du premier semestre 2022 que vous recevrez en juillet 2022.**

Chiffres-clés

Production de déchets sur le territoire :

517 kg/habitant en 2020 (476 en 2016, soit + 9 %), dont :

109 kg/habitant d'ordures ménagères,
34 kg/habitant d'emballages ménagers recyclables,
20 kg/habitant de papier,
52 kg/habitant de verre et
302 kg/habitant en déchèteries

+ 12 % de déchets collectés en déchèteries entre 2016 (270 kg/habitant) et 2020 (302 kg/habitant)

29 509 contributeurs à la redevance incitative, dont 28 413 particuliers

+ 287 % d'augmentation de la TGAP entre 2020 et 2025 à tonnages constants pour la COMPA

81 % des recettes proviennent de la redevance incitative



Crédit photo : © COMPA - Nathalie Gautier

Les tarifs pour les particuliers

Usagers en porte à porte collectés en bac

Composition du foyer	Volume bac en litres	Forfait annuel 12 levées	Levée supplémentaire
1 à 2 pers	80	144 €	5 €
2 à 3 pers	120	177 €	8 €
3 à 4 pers	180	222 €	12 €
4 et +	240	259 €	16 €

Usagers en apport volontaire collectés en conteneur enterré

Trappe 30 litres	Ouvertures incluses dans le forfait	Forfait annuel	Ouverture supplémentaire
1 à 2 pers	50	130 €	1,50 €
3 à 4 pers	80	200 €	1,50 €
5 pers et +	100	233 €	1,50 €

Les tarifs pour les professionnels changent aussi, rendez-vous sur le site de la COMPA pour en savoir plus.



Plus d'informations sur www.pays-ancenis.com

Suivez-nous sur Facebook ! (Compa44150)

Un doute ? Une question ? Contactez le service Gestion des déchets au 02 40 96 31 89

Espace Multimédia du Pays d'Ancenis : l'actualité de 2022

En 2022, l'Espace Multimédia, géré par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, continue son activité à l'Espace Corail à Ancenis-Saint-Géréon : accès libre et gratuit à des ordinateurs, outils de bureautique et Internet. Le service maintient également ses permanences sur le Pays d'Ancenis.

En plus des permanences et de l'accès libre aux postes informatiques, un **accompagnement individuel ou collectif** pour toutes les questions relatives au numérique peut être proposé. Au programme : aide à la prise en main d'un ordinateur, tablette ou smartphone, à l'utilisation d'outils numériques (e-mails, visio, réseaux sociaux, sites web), à l'accès aux services dématérialisés administratifs, au développement des connaissances des atouts et dangers d'internet.

A partir du printemps prochain, des conseillers numériques France Services rejoindront l'équipe pour renforcer la présence sur le territoire.

Horaires d'ouverture en libre-service :

Lundi	9h à 12h30 et 14h à 17h
Mardi	14h à 17h
Mercredi	9h à 12h30
Jeudi	Fermé
Vendredi	9h à 12h30 et 14h à 17h
Samedi	9h à 12h30

Les prochaines permanences sur le Pays d'Ancenis* :

- Espace France Services de **Riaillé** de 10h à 12h : les mardis 8 et 22 février
- Bibliothèque de **Ligné** de 10h à 12h : les mercredis 2, 16 et 23 février
- Bibliothèque de **Loireauxence** (Varades) de 10h à 12h : les jeudis 3, 10 et 24 février
- Bibliothèque de **Vallons-de-l'Erdre** (Saint-Mars-la-Jaille) de 10h à 12h : le mardi 1^{er} février

Retrouvez toutes les dates sur le site www.pays-ancenis.com

Nouveauté 2022 : Grâce à une imprimante 3D mise à disposition à l'Espace Multimédia, les usagers peuvent réaliser leurs propres créations ou travailler à partir de modèles téléchargés.

Des ateliers découverte de l'impression 3D sont également proposés gratuitement en bibliothèques. Retrouvez toutes les dates des animations sur l'agenda Biblio'fil.

*L'accès aux permanences est soumis au pass sanitaire.

Pour plus de renseignements :

Espace Multimédia du Pays d'Ancenis— Espace Corail, 30 place Francis Robert
44150 Ancenis-Saint-Géréon – Tél. 02 40 09 20 13 ou
espacemultimedia@pays-ancenis.com



Crédit photo : © COMPA

Biblio'fil : les nouvelles animations

En 2022, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, via son réseau Biblio'fil, propose des dizaines d'animations en bibliothèques de janvier à juin.

Le nouvel agenda des animations est sorti. Petits et grands y découvrent les animations concoctées par les bibliothécaires. En complément des animations récurrentes comme les heures du conte, les rendez-vous des lecteurs, les permanences de l'Espace Multimédia, des nouveautés sont proposées.

Zoom sur quelques-unes à venir* :

De janvier à juin, la journaliste nantaise Heloïse Leussier est en résidence sur le Pays d'Ancenis avec l'objectif de contribuer à l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression. Elle intervient auprès des élèves du territoire et proposera des animations tout public : atelier podcasts, blogging, fake news, ciné-débat... Cette résidence est menée en partenariat avec la DRAC des Pays de La Loire.

Du côté du prix *Lire en Pays d'Ancenis*, les rencontres d'auteurs se multiplient. Ce sont trois auteurs qui viendront défendre leur roman devant les lecteurs. Lucie Desbordes (*Solitudes mineures*) sera l'invitée de la bibliothèque de Loireauxence (La Chapelle-Saint-Sauveur) mardi 15 février à 20h. Florence Sand, (*Odélicat*), auteure du Pays d'Ancenis, sera présente à la bibliothèque de Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille) mardi 5 avril à 20h. David Le Bailly (*L'autre Rimbaud*) ira à la rencontre de lecteurs à la bibliothèque d'Oudon mardi 10 mai à 20h. Les soirées seront animées par Guénaël Boutouillet, médiateur du livre ou Erwan Mony, libraire à Plumes et Fabulettes.

Mon grand voyage en Pays d'Ancenis, ça continue*

L'escapade menant à la découverte de cinq habitats et espèces animales sensibles du Pays d'Ancenis continue avec diverses animations. Ce projet est en lien direct avec l'univers d'Emmanuelle Houssais,

illustratrice jeunesse nantaise. Elle ira à la rencontre des lecteurs du Pays d'Ancenis lors d'ateliers créatifs le mercredi 13 avril à 10h à la médiathèque d'Ancenis-Saint-Géréon et à 15h à la médiathèque du Cellier.

L'exposition itinérante *Sous mes pieds, la vie du sol* fait découvrir aux visiteurs les petites bêtes qui contribuent à la richesse des sols. Elle est à retrouver à la bibliothèque de Mésanger jusqu'au 28 février, puis à la bibliothèque de Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille) du 1^{er} mars au 30 avril et continuera son périple dans plusieurs bibliothèques.

A la bibliothèque de Riaillé, un atelier sérigraphie sera animé par Margot Bürki sur le thème de la nature, la haie et le lérot. Rendez-vous le vendredi 25 février à 18h30.

*Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Une nouvelle signalétique

Depuis quelques semaines, les bibliothèques du réseau Biblio'fil, sont dotées d'une nouvelle signalétique. L'objectif de cette démarche est de renforcer l'identité du réseau Biblio'fil grâce à l'homogénéisation de la signalétique. Afin de s'adapter aux différentes façades et dans un souci écologique, trois panneaux ont été imaginés avec la possibilité d'être posés indépendamment. Trois éléments composent la signalétique :

- un cercle central sur fond blanc avec une typographie en bâton, imposante, pour signaler le lieu en tant que bibliothèque,
- deux bulles aux couleurs pêchues avec les logos de la COMPA et du réseau des bibliothèques, Biblio'fil.

Ces éléments de signalétique donnent un nouveau souffle aux bibliothèques, ces lieux de vie à part entière.

Plus d'infos sur www.bibliofil.pays-ancenis.com et Facebook



Faites le point sur votre santé grâce à l'examen de prévention en santé !



Centre d'examens de santé
Loire-Atlantique

Proposé par le Centre d'examens de santé de la CPAM de Loire-Atlantique, l'examen de prévention en santé est un moment privilégié pour :

- > échanger avec des professionnels de santé ;
- > parler de vos préoccupations en toute confidentialité et obtenir des conseils personnalisés ;
- > bénéficier d'actions de dépistage ;
- > connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie pour accéder aux soins.

L'examen de prévention en santé est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais, pour les assurés du régime général de plus de 16 ans. Cet examen concerne en priorité les personnes ayant des difficultés à accéder aux soins et dure environ 2h30.

A noter : Il est nécessaire de venir à jeun (ne pas avoir mangé depuis 20 heures la veille de votre RDV). Une collation vous sera offerte sur place.

Comment prendre rendez-vous au Centre d'examens de santé de Nantes ?

Pour effectuer un examen de prévention en santé sur le site de Nantes (situé 3, rue du Président Edouard Herriot), deux possibilités :

- o Soit par téléphone au 02.51.88.88.30
- o Soit en ligne sur ameli.fr via le lien suivant : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/sante/assurance-maladie/prevention-depistages/examen-prevention-sante>



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMÉR !!



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

Mise à jour 2021

**UNE PRATIQUE
POLLUANTE** POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET **TOXIQUE**
POUR LA **SANTÉ**

www.grodby.fr



*** LE SAVIEZ-VOUS ?**

Le code de l'environnement interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts à l'article L541-211 depuis le 10/02/2021. La vente d'incinérateurs de jardins est aussi interdite.

DÉCHETS VISÉS :
tontes de pelouse,
taille de haies,
feuilles mortes,
résidus d'élagage...

**PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES.**

DES SOLUTIONS EXISTENT :
compostage,
broyage et paillage,
tonte mulching,
apport en déchèterie

* Le mulching est une technique de tonte où l'herbe est finement broyée et laissée sur place.

Pour en savoir plus : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr